



ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Service Secrétariat

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

QUESTION ECRITE

Demande de :	Cathy Vaessen
Date :	18.06.24
Adressée à :	Caroline Lhoir

Sujet : Favoriser l'ombre, la biodiversité et une gestion naturelle des arbres

Vu le réchauffement climatique, nous risquons de davantage souffrir du phénomène d'îlot de chaleur urbain au cours des prochaines années.

Les arbres permettent de limiter ce phénomène d'îlot de chaleur urbain en y apportant ombre et fraîcheur. De plus, ils jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la qualité de l'air en absorbant une partie du CO2 et en produisant de l'oxygène. Enfin, leur forme naturelle contribue à l'esthétisme du paysage urbain.

Nous avons la chance de vivre dans une commune dont les voiries sont généralement arborées. Cependant, je constate avec inquiétude que dans certaines voiries, la ramure de nos arbres est réduite chaque année par la commune pour privilégier une esthétique uniforme de type cubique ou en pointe, au détriment de leur pleine capacité à fournir de l'ombre et de la fraîcheur.

Les arbres offrent de nombreux bénéfices à long terme : bienfaits sur la santé mentale, ombre, fraîcheur par évapotranspiration, limitation des vents froids, absorption de 25 kg de carbone par arbre par an, production de 10 kg d'oxygène par arbre par jour, rétention d'eau. En plus de leur rôle essentiel dans l'embellissement du paysage urbain, ils sont indispensables au maillage vert et au maintien de la biodiversité en ville puisqu'ils offrent des abris aux animaux.

En tant que signataires de la motion d'urgence climatique et environnementale, il nous revient de mener une réflexion en profondeur sur notre patrimoine arboré et la gestion qui est réservée à ce patrimoine sur notre territoire. La Charte de l'Arbre peut également servir de support dans cette démarche.

Les formes cubiques et en pointes/flèches empêchent le développement d'une surface d'ombre au sol et rendent la nidification des oiseaux plus difficile. De plus, la diminution du nombre de feuilles sur

l'arbre à cause de cette forme cubique réduit sa performance d'évapotranspiration et d'absorption du CO₂, fonctions essentielles le long des axes routiers pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Par ailleurs, les pieds des arbres sont souvent entourés de haies. Ces haies, inintéressantes pour la biodiversité, empêchent les chiens d'avoir une petite zone verte à proximité immédiate des habitations de leurs maîtres. Remplacer ces haies par des zones d'herbes et/ou de fleurs sauvages semble plus adapté et pourrait favoriser la biodiversité.

Questions :

1. Pour les arbres concernés, serait-il techniquement envisageable de reconsidérer les méthodes de taille actuelles, notamment celle visant à obtenir une forme cubique ou en pointe/flèche, au profit de techniques permettant de favoriser une ramure plus étendue et donc un ombrage plus efficace ?
2. Avez-vous déjà expérimenté au cours de la présente mandature des approches alternatives de gestion des arbres dans notre commune, visant spécifiquement à renforcer leur capacité à réduire l'îlot de chaleur urbain ? Si oui, quels sont les résultats de ces expérimentations ?
3. Envisagez-vous de remplacer toutes les haies au pied des arbres par des zones d'herbes ou de fleurs sauvages afin de favoriser la biodiversité et de fournir de nouveaux petits espaces verts accessibles aux chiens ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

REPONSE

1. Pour les arbres concernés, serait-il techniquement envisageable de reconsidérer les méthodes de taille actuelles, notamment celle visant à obtenir une forme cubique ou en pointe/flèche, au profit de techniques permettant de favoriser une ramure plus étendue et donc un ombrage plus efficace ?

Il faut évaluer la situation au cas par cas. Dans 9 cas sur 10 au moins, nous allons être confrontés à deux problèmes techniques et esthétiques :

- 1) Les arbres à forme cubiques sont des charmes. C'est une essence de grande ampleur, qui n'a pas, dans sa variété standard, de port fastigié, et qui n'est donc pas adaptée à l'espace aérien disponible en rue. Ils prendraient trop d'espace, et imposeraient des tailles tout aussi régulières, mais plus chronophages et donc plus chères, pour un mauvais résultat esthétique.
- 2) Les arbres nécessitent des tailles de formation dans les premières années, qui donnent des résultats différents en terme de ramures. Il n'est pas possible de passer d'une ramure à une autre sans tout recommencer à zéro, et il vaut mieux alors remplacer l'arbre, d'autant qu'il reste le problème de la variété inadaptée à son environnement en port libre. (A noter que, même si cela paraît contre-intuitif, de nombreux oiseaux choisissent ces arbres cubiques, bien denses, pour nicher.)

Il est donc clair que dans l'immense majorité des cas, on ne parle pas de simplement laisser pousser les arbres, mais de les abattre et les remplacer par de nouvelles essences, pour repartir sur de bonnes

bases. Un tel changement a un coût qui n'est pas négligeable : il faut compter au moins 1000 € par arbre, sans compter la nécessité de recréer une fosse de plantation digne de ce nom, et peut-être de la déplacer à un endroit plus approprié. C'est donc tout sauf simple et bon marché.

Le cas échéant, cela doit se faire en concertation avec les riverains, qui ne sont pas tous demandeurs d'avoir de grands arbres dans leurs rues.

Sur base de tous ces éléments, l'approche actuelle est d'examiner l'opportunité de remplacer les arbres architecturés par des arbres au port libre chaque fois que l'occasion se présente, par exemple si leur état phytosanitaire nécessite de les remplacer ou si des travaux de voirie sont prévus.

Dans un contexte idéal, les nouveaux aménagements de voirie devraient, quand les contraintes techniques le permettent, pouvoir être conçus pour planter des arbres à port libre, pour peu qu'ils puissent se développer là où ils sont plantés.

2. Avez-vous déjà expérimenté au cours de la présente mandature des approches alternatives de gestion des arbres dans notre commune, visant spécifiquement à renforcer leur capacité à réduire l'îlot de chaleur urbain ? Si oui, quels sont les résultats de ces expérimentations ?

Si l'espace disponible s'y prête, nos services privilégient toujours la plantation d'arbres dont les couronnes à l'état adulte sont imposantes (ex. tilleuls, châtaigniers). Ceci se fait dans nos parcs, des sites ou dans des avenues larges qui peuvent s'y prêter comme l'avenue Salomé, l'avenue de l'Aviation, le parc des Venelles où l'accent est aussi mis sur la plantation d'arbres aux fruits comestibles (noyers, châtaigniers), Sportcity, etc.

Le recours aux arbres au port architecturé est finalement assez limité par rapport à l'ensemble des arbres présents sur la commune (pas plus de 10%), ce qui sur l'ensemble du territoire de la commune (espaces publics et privés) ne représente qu'un faible pourcentage.

La réduction des îlots de chaleur est un tout à prendre en considération et ne se limite pas aux arbres. Le remplacement des surfaces minérales par des surfaces végétalisées joue un rôle important pour la réduction des îlots de chaleur.

Au cours de cette mandature, un travail remarquable a été réalisé dans nos 2 cimetières où les surfaces minérales en dolomie sont progressivement remplacées par des surfaces végétalisées, et ce, sur plusieurs milliers de m². Ce travail et cette transition sont toujours en cours.

Par météo caniculaire, la différence se fait sentir. Les arbres plantés améliorent cette réduction d'îlot de chaleur par l'ombre et l'évapotranspiration.

A nouveau, l'important est de pouvoir composer avec les contraintes présentes.

3. Envisagez-vous de remplacer toutes les haies au pied des arbres par des zones d'herbes ou de fleurs sauvages afin de favoriser la biodiversité et de fournir de nouveaux petits espaces verts accessibles aux chiens ?

Il n'est pas prévu de toutes les remplacer, et ce, pour diverses raisons.

D'abord, cela a un coût important : pour l'investissement de départ, car il faut remplacer toute la fosse de plantation, mais également pour l'entretien, surtout les premières années. Nos moyens humains sont limités, et si la Commune veut bénéficier du soutien des habitants dans cette dynamique, il faut

pouvoir s'assurer de la réussite des changements apportés, comme ce qui a été mené avenue Charles Thielemans.

Ensuite, certaines fosses sont trop petites et exposées au piétinement et à diverses nuisances comme les déjections canines et autres sacs-poubelle. Ces lieux ne se prêtent pas au développement de fleurs sauvages.

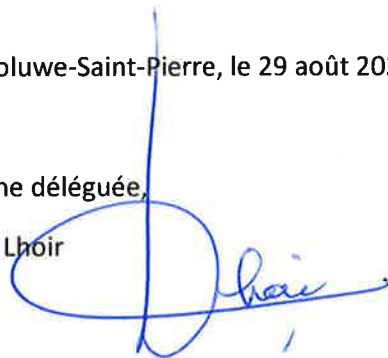
En matière d'amélioration de la gestion des espaces verts, le service éponyme dispose d'un Plan de Gestion Différentiée, qui est progressivement mis en œuvre en tenant compte des capacités des services. Il évolue constamment en s'adaptant aux réussites et échecs des expériences menées, tant en terme de résultat que d'acceptation des habitants. Il faut d'ailleurs souligner que les mentalités ont clairement évolué : les premières expériences ne donnent que rarement lieu à des plaintes, bien au contraire. Cela nous encourage à poursuivre dans cette voie.

Enfin, le « permis de végétaliser » a été mis en place afin que des habitants et habitantes puissent proposer leur aide pour « parrainer » des pieds d'arbres, et assurer un fleurissement alternatif. L'entretien, généralement plus exigeant, est alors confié à leurs bons soins.

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le 29 août 2024

L'échevine déléguée,

Caroline Lhoir

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lhoir', is written over the printed name 'Caroline Lhoir'. The signature is stylized and includes a large loop.